

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00664
Numéro SIREN : 429 403 066
Nom ou dénomination : EUROJIN

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2018 sous le numéro de dépôt 6367



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL EUROJIN		37-39 RUE DE LA HAIE COQ	
SIRET	4 2 9 4 0 3 0 6 6 0 0 1 3	93300 AUBERVILLIERS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	0	Déficit	
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ADEXCO 55 RUE PIXERECOURT 75020 PARIS Tél:	 Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu AUBERVILLIERS
Tél:	Qualité et nom du signataire: GER
	Signature JIN XIUZHEN

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
MME LIU XIUZHEN 3311 AVE DE SEVIGNE 93600 AULNAY SOUS BOIS	800	2016	24 636				
MR FU XIAOWEI 77 RUE DU MONT ST PIERRE 51430 TINQUEUX	600	2016					
MME JIN JIANLI 33 RUE DE LA CAPSULERIE 93170 BAGNOLET	600	2016					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SARL EUROJIN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 37-39 RUE DE LA HAIE COQ 93300 AUBERVILLIERS Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 2 9 4 0 3 0 6 6 0 0 0 1 3Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2016</u>						N-1 <u>31/12/2015</u>					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA													
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC										
	Frais de développement *	CX			CQ										
	Concessions, brevets et droits similaires	AF			AG										
	Fonds commercial (1)	AH			AI										
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK										
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM										
	Terrains	AN			AO										
	Constructions	AP			AQ										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 835		AS	3 178		1 657		2 557					
	Autres immobilisations corporelles	AT	57 526		AU	29 899		27 627		1 708					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV			AW										
	Avances et acomptes	AX			AY										
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT										
	Autres participations	CU			CV										
	Créances rattachées à des participations	BB			BC										
	Autres titres immobilisés	BD			BE										
	Prêts	BF			BG										
	Autres immobilisations financières*	BH	40 160		BI			40 160		40 160					
	TOTAL (II)	BJ	102 521		BK	33 077		69 444		44 426					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL			BM										
	En cours de production de biens	BN			BO										
	En cours de production de services	BP			BQ										
	Produits intermédiaires et finis	BR			BS										
	Marchandises	BT	936 718		BU			936 718		782 303					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW										
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	44 537		BY			44 537		41 285					
	Autres créances (3)	BZ	82 267		CA			82 267		43 000					
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC										
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			CE										
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	38 667		CG			38 667		81 115					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH			CI										
	TOTAL (III)	CJ	1 102 189		CK			1 102 189		947 703					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW													
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM													
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	66 232					66 232		105 486					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 270 942		IA	33 077		1 237 865		1 097 615					
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0		(3) Part à plus d'un an :	CR						
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :				Créances :							

Désignation de l'entreprise : SARL EUROJIN

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 490.....)	DA	30 490	30 490
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 049	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	35 117	35 117
	Report à nouveau	DH	(319 853)	(327 445)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	245 051	7 592
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(6 146)	(251 197)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	66 232	105 486
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	66 232	105 486
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 742	51 772
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 078 243	1 162 272
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 319	26 398
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19	519
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 176 323	1 240 961
	Ecarts de conversion passif *	ED	1 456	2 365
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 237 865	1 097 615
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 125 581	1 189 189
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL EUROJIN						Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	142 796	FB	631 439	FC	774 235	916 641	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	142 796	FK	631 439	FL	774 235	916 641	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP				
	Autres produits (1) (11)				FQ	502	287		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	774 737				916 928	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	628 521	767 011	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(154 415)	(211 115)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	270 525	217 541	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 517	6 724	
	Salaires et traitements*					FY	94 254	92 047	
	Charges sociales (10)					FZ	26 428	27 135	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	6 457	2 267			
				GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC						
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD							
	Autres charges (12)	GE	3 748	1 507					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	897 034				903 117	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	(122 297)				13 811	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN		3 171	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)	GP					3 171		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	813	509	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)	GU	813				509		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(813)				2 663		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	(123 110)				16 474		

Désignation de l'entreprise : SARL EUROJIN

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	327 000		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10 123		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	105 486	96 604	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	442 608	96 604	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 216		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	66 232	105 486	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	74 448	105 486	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	368 160	(8 882)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 217 345	1 016 703	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	972 295	1 009 111	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	245 051	7 592	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		74 448		442 608	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

EUROJIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 30.489,80 euros
Siège social : 37-39, rue de la Haie Coq
à AUBERVILLIERS (93300)

R.C.S. de BOBIGNY n°B 429 403 066
SIRET n°429 403 066 000013

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le trente juin, à neuf heures

Les associés de la société EUROJIN, société à responsabilité limitée au capital de 30.489,80 Euros, divisé en 2.000 parts de 15,24 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Xiuzhen LIU, épouse JIN, gérante associée.

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement huit cents parts, ci 800 parts,

Madame la Présidente constate que sont également présents :

- Madame Jianli JIN, épouse LIU propriétaire de six cents parts, ci	600 parts,
- Monsieur Xiaowei FU propriétaire de six cents parts, ci	600 parts,
Soit deux mille parts, ci	<u>2.000 parts</u>

Composant la totalité du capital social

Madame la Présidente constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- examen et approbation des comptes clos au 31/12/2016 au vu du rapport de gestion de la gérance sur lesdits comptes, et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016,
- examen des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du C.G.I.
- approbation, s'il y a lieu, des conventions faisant l'objet du rapport spécial de la gérance et visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,

cf

JJL

Fu

- questions diverses.

Puis, Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts,
- la feuille de présence de l'assemblée,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31/12/2016,
- les rapports de la gérance,
- et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Et elle déclare que tous les documents et renseignements mentionnés à l'article L 223-26 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte ajoutant qu'elle se tient à la disposition des associés pour leur fournir toutes explications complémentaires qu'il leur plairait de demander.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2016, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus à la gérance de sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016 qui s'élève à 245.051 € à l'apurement partiel du compte «Report à nouveau».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du C.G.I.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

df

JJL

Fu

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale statuant dans le cadre de l'article L 223-42 du Code de Commerce décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération de Madame Xiuzhen LIU, épouse JIN, gérante, à la somme nette mensuelle de CINQ CENTS EUROS (500 €) à compter du 1 janvier 2018.

Cette rémunération est fixée pour une durée illimitée.

Madame Xiuzhen LIU, épouse JIN sera en outre remboursé de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt.

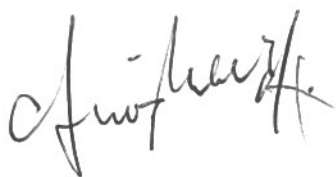
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

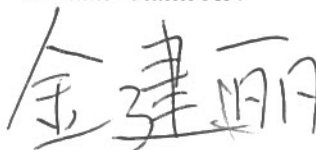
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents.

La Gérante,

Madame Xiuzhen LIU, épouse JIN



Madame Jianli JIN



Monsieur Xiaowei FU

